Travail au noir : les infractions doublent en cinq ans

17/12/2009 à 20h30

Entre 2003 et 2008, les infractions liées au travail au noir ont plus que doublé, tandis que celles liées à l'emploi d'une personne sans titre de travail a quadruplé.

Preuve de «*l'ampleur des faits commis,*» précise l'OND, plus de 8,3 millions d'euros ont été dus à l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (Anaem) en 2008 par les employeurs condamnés à des sanctions administratives financières. 19.400 infractions ont au total été recensées en 2008, dont 72% pour travail dissimulé, c'est-à-dire non déclaré.

> ***L'emploi d'étranger sans titre de travail représente quant à lui 13% des infractions constatées, un chiffre en augmentation de 5% par rapport à 2007, mais multiplié par quatre depuis 2003.***

Suite et commentaires sur Fortune